



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 1 sur 2

Réunion du 31 août 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme.

Présents : Mmes DELORT Catherine. HERMANT Vanessa. MM. BARIS Jean-François. FERCHAUD Philippe.

En Visio : KOUROGHLI jamel.

Absents : Mme DUTHIN Patricia. : M. REPENTIN Eric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

PV n° 4 du 28/0/2026 :

SITUATION DES GIRONDINS DE BORDEAUX et conséquences sur les championnats régionaux à venir

Dans l'attente de la décision définitive des instances compétentes concernant la situation sportive du Football Club des Girondins de Bordeaux et son éventuel maintien dans le championnat de National 1 pour la saison 2026/2027, plusieurs compétitions régionales organisées par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine sont susceptibles d'être impactées par voie de conséquence.

Afin de préserver l'équité sportive des championnats concernés et de garantir le bon déroulement des compétitions dans l'attente de cette décision, la Commission Régionale des Compétitions SENIOR décide, à l'unanimité des membres consultés, de reporter les rencontres suivantes programmées les 05 et 06 septembre 2026 :

- Régional 1 – Groupe B : S.A. Mérignacais / F.C. Girondins de Bordeaux (1) ;
- Régional 2 – Poule E : F.C. Girondins de Bordeaux (2) / F.C. Porte d'Aquitaine 47 ;
- Régional 3 – Poule L : U.S. Bouscat (2) / Les Genêts d'Anglet Football (2).
- Départemental 1 (sous réserve de l'accord du District de la Charente-Maritime) :
A.S. Cabariot / F.C. Sud 17

Cette mesure conservatoire est motivée par le fait que l'éventuel maintien du FC Girondins de Bordeaux en National 1 entraînerait mécaniquement plusieurs ajustements de composition des championnats régionaux, conformément aux règlements sportifs applicables.

Dans cette hypothèse :

- L'équipe réserve du FC Girondins de Bordeaux serait réintégrée en Régional 1 – Groupe B ;
- Les Genêts d'Anglet Football (2) seraient maintenus en Régional 2 et affectés à la Poule E, en remplacement du FC Girondins de Bordeaux (2) ;
- L'équipe du F.C. Sud 17 serait réaffectée géographiquement à la Poule L du championnat Régional 3



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 2 sur 2

Les clubs concernés seront informés sans délai de toute évolution de la situation dès lors que la décision relative au FC Girondins de Bordeaux sera devenue définitive et exécutoire.

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine remercie les clubs concernés pour leur compréhension et leur coopération face à cette situation exceptionnelle indépendante de sa volonté.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission des compétitions régionales seniors et **décide de reporter le match en D1 du 05/09/2026 CABARIOTAISE AS 1 contre SUD 17 FC 1.**

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT